

Solutions de paiement

Vers des adresses structurées.

Page 3

E-facture

Paper Bill complète eBill et les e-factures. **Page 4**

En long et en large

Solutions ERP innovantes grâce aux synergies. **Page 4**



Chère lectrice, cher lecteur,

Cette fin d'année apporte son lot de nouveautés pour les «solutions de paiement» (paiements instantanés, prélèvements CH-DD et adresses structurées) et les «e-factures» (Paper Bill). La rubrique «en long et en large» propose d'autres informations importantes pour nos partenaires logiciels. Des questions sur des thèmes en lien avec les logiciels? Alors envoyez-nous un e-mail à: software-info@postfinance.ch – nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Je vous souhaite une lecture passionnante, de belles fêtes et une bonne année 2024. L'équipe «Software Partners & Services» se réjouit de la poursuite de notre collaboration passionnante.

Nuno Domingos
Responsable Business Architecture & Enabling Solutions

Paiement instantané: réinventer le trafic des paiements

Les paiements instantanés sont plus qu'une nouvelle méthode de paiement: ils permettent une flexibilité sans limite et ouvrent des possibilités encore inconnues, tout en représentant un défi pour les entreprises.

Le paiement instantané transforme le trafic des paiements. Avec ce nouveau mode de paiement, les transactions peuvent être exécutées à tout moment. Les paiements ne sont plus limités aux jours de semaine ou aux horaires de bureau et sont disponibles immédiatement. Les bénéficiaires ont accès à leur argent sans délai. Les processus de livraison s'en trouvent accélérés et les clientes et clients gardent le contrôle sur leurs finances en tout temps.

Des possibilités insoupçonnées

Les paiements instantanés ne se limitent pas aux faibles montants, aux versements en temps réel et aux encaissements immédiats. Ils offrent un potentiel d'applications encore inimaginable. Le monde de la finance ouvre une multitude de nouvelles possibilités.

Défis pour les entreprises

Le lancement des paiements instantanés met les entreprises face à de nouveaux défis. Des ajustements technologiques et une révision des processus commerciaux sont nécessaires pour pouvoir profiter des nombreux avantages de cette innovation. Seuls des investissements aujourd'hui permettront de tirer profit des paiements instantanés demain.



La clientèle de PostFinance peut déjà recevoir des paiements instantanés

PostFinance a rejoint la nouvelle plateforme SIC en novembre 2023. Depuis lors, la clientèle PostFinance peut recevoir des paiements instantanés (cf. encadré sur le BTC, page 5). Pour améliorer l'expérience client, PostFinance souhaite développer des cas d'application avec des clients et des partenaires logiciels. Vous souhaitez partager un cas d'application intéressant sur les paiements instantanés? Prenez contact avec nous. Nous nous réjouissons de nos futurs échanges.

L'avenir du prélèvement CH-DD

La place financière suisse débat d'un nouveau système de recouvrement direct. PostFinance suit ces développements tout en conservant le système de recouvrement direct par prélèvement CH-DD actuel.

Le prélèvement de base CH-DD (avec droit de contestation) est un service fiable et bien implanté. L'offre de prélèvement interentreprises CH-DD (sans droit de contestation), lancée il y a quelques années, reste trop peu connue des émetteurs de factures. Dans les mois à venir, PostFinance va renforcer sa notoriété en la mentionnant de façon ciblée auprès de clients potentiels. Important: pour permettre aux émetteurs de factures d'utiliser le prélèvement interentreprises CH-DD, il est crucial de l'intégrer aux logiciels.

Notifications ISO 20022

Les mandats de prélèvement CH-DD prennent la forme de notifications XML pain.008 (format ISO). Le fichier doit être libre de procédures et le niveau A contient le prélèvement de base ou interentreprises CH-DD.

Distinction technique des systèmes de prélèvement CH-DD

Les mandats de prélèvement de base et interentreprises se distinguent dans la notification XML pain.008 par le seul élément «Payment Type Information/Local Instrument/Proprietary»:

- Prélèvement de base CH-DD: valeur «DDCOR1»
- Prélèvement interentreprises CH-DD: valeur «DDB2B»

Autorisations de paiement

Les autorisations de paiement du prélèvement CH-DD sont échangées entre l'émetteur de la facture et le débiteur. Pour le prélèvement interentreprises CH-DD, les débiteurs doivent présenter les autorisations de paiement PostFinance avant le premier prélèvement. Le prélèvement interentreprises dans pain.008 ne contient aucune référence à l'autorisation de paiement, contrairement aux prélèvements SEPA (référence de mandat).

Prélèvement de base vs interentreprises CH-DD

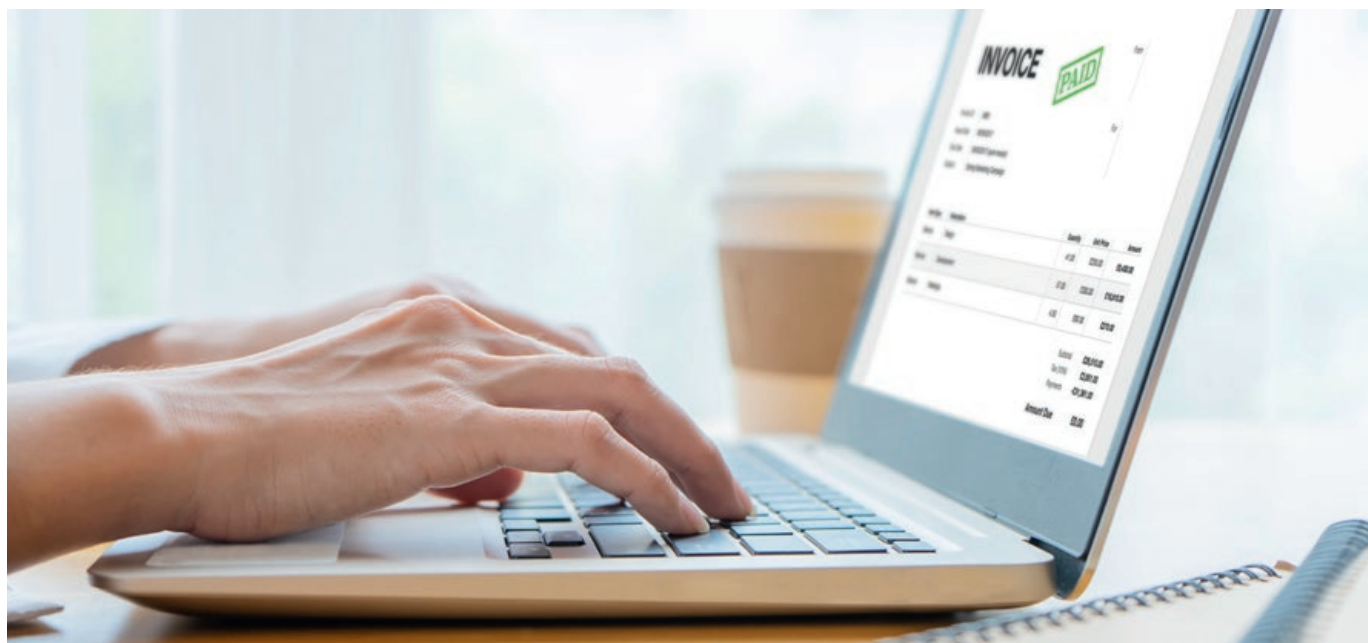
Le prélèvement CH-DD au format ISO-20022-pain.008 est le système de recouvrement direct de PostFinance. Les émetteurs de factures produisent des factures électroniques et les versements sont crédités sur leur compte professionnel de façon ponctuelle; l'argent est disponible immédiatement pour un cash management efficace. Le prélèvement de base CH-DD avec droit de contestation convient pour les paiements récurrents de fournisseurs d'énergie, d'assurances ou de sociétés de téléphonie. Des clients privés comme commerciaux peuvent être débités. Le prélèvement interentreprises CH-DD sans droit de contestation convient pour les opérations à terme et le prélèvement de montants importants, notamment pour l'industrie pharmaceutique, les compagnies pétrolières, la branche touristique, les douanes ou les entreprises avec filiales. Seuls des clients commerciaux peuvent être débités.

Nouvelle tarification pour le prélèvement CH-DD

Dès le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle tarification entre en vigueur pour le prélèvement CH-DD. Les transactions individuelles restent payantes, mais plus aucun frais n'est associé aux transactions R (Reject, Refund). En outre, PostFinance propose désormais gratuitement à sa clientèle la prestation complémentaire «Tentative de débit multiple» qui permet, pour les transactions qui n'ont pas pu être inscrites au débit au jour d'échéance, de répéter les tentatives au troisième et/ou cinquième jour ouvrable. Les émetteurs de factures utilisent le service «Tentative de débit multiple» de PostFinance. Aucun code spécifique ne doit être prévu dans votre logiciel.

Implémenter le prélèvement CH-DD dans le logiciel

Ajoutez à présent le prélèvement interentreprises CH-DD dans votre logiciel ou ajoutez le prélèvement de base et interentreprises CH-DD à votre offre. Des questions? Nous vous conseillons volontiers. Envoyez un e-mail à software-info@postfinance.ch



Adresses structurées pour la finance



L'utilisation des adresses en finance a considérablement évolué ces dernières années. Nombre de clients sont déjà passés aux adresses structurées, mais le sujet reste d'actualité car les adresses non structurées ne pourront plus être utilisées après novembre 2025: voici les éléments à prendre en compte pendant la transition et pourquoi il est recommandé aux entreprises de passer à des adresses entièrement structurées.

PostFinance soutient l'utilisation d'adresses structurées ISO 20022 depuis 2018, une avancée majeure vers une infrastructure financière globale plus moderne et efficace. Les adresses structurées donnent des informations normalisées sur le destinataire d'un paiement, réduisant les erreurs et les retards dans le processus de paiement. Préparez-vous et vos clients sans attendre aux changements dans le trafic des paiements.

SWIFT et nouveau format d'adresse

La migration mondiale vers des adresses structurées est complexe et laborieuse. L'organisation SWIFT, qui joue un rôle central dans la finance internationale, a décidé de lancer un nouveau format d'adresse en plus des versions entièrement structurées. Ce nouveau format est hybride et permet d'utiliser jusqu'à deux éléments «AddressLine» simultanément, avec les éléments structurés comme «StreetName» et «TownName». Cette flexibilité doit faciliter la transition pour les établissements financiers et la clientèle.

Exemple

```
<Cdtr>
<Nm>Jean Modèle</Nm>
<PstlAdr>
  <PstCd>8999</PstCd>
  <TwnNm>Seldwyla</TwnNm>
  <Ctry>CH</Ctry>
  <AdrLine>Rue modèle 4</AdrLine>
  <AdrLine>Chalet Edelweiss</AdrLine>
</PstlAdr>
</Cdtr>
```

Adresses hybrides également possibles

Le secteur financier suisse s'est penché sur la structure d'adresses et a décidé, fin septembre 2023, d'adopter les adresses hybrides. Les banques ont ainsi le choix d'accepter la version hybride dans leur interface clientèle. Il est cependant important de noter que pour l'heure, aucune modification de la QR-facture n'est envisagée, raison pour laquelle seule l'option «S» est acceptée dans le code QR pour les adresses structurées. La prise en charge des adresses hybrides dans la zone SEPA n'avait pas été clarifiée au moment de la rédaction du texte.

Nom de la localité et pays obligatoires

Un enseignement important de ce changement est que le nom de la localité et le pays gagnent en importance dans le trafic des paiements. À l'avenir, ces informations seront impératives et devront être structurées pour garantir des paiements transfrontaliers sans difficulté. Veuillez vous conformer à cette exigence, même si vous avez déjà effectué la transition vers les adresses structurées.

Recommandations PostFinance

Pour des questions de compatibilité avec d'autres pays, PostFinance recommande aux fabricants de logiciels et aux clients de passer à des adresses entièrement structurées, qui seront à l'avenir prises en charge par pratiquement toutes les banques au monde et constituent à ce titre une solution efficace et établie pour le trafic international des paiements. Pour le trafic national, il est également recommandé d'utiliser des éléments structurés, à savoir sans «AddressLine», car la QR-facture et eBill ne sont pas compatibles avec les adresses hybrides.

Informations SIX

SIX communiquera les nouveautés en lien avec les adresses hybrides au nom de la place financière. Vérifiez régulièrement les informations sur le [site Internet de SIX](#) pour toujours disposer des données les plus récentes.

Paper Bill: le complément à eBill et aux e-factures



Yellowbill, lancé à l'été 2023, a été développé pour répondre à une demande récurrente. L'avantage pour l'émetteur de factures est grand: il bénéficie d'une solution d'un seul tenant, qu'il envoie des factures physiques ou électroniques.

Transmission des données comme pour les factures électroniques

Comme pour la e-facture ou eBill, les émetteurs de factures Paper Bill transmettent leurs données en fichiers XML et PDF au format Yellowbill 2.0. Avec cette offre, les clients peuvent envoyer en une fois toutes les factures dans un seul fichier XML. Intégrez Paper Bill à l'interface Yellowbill de votre logiciel et proposez un service supplémentaire précieux à vos utilisatrices et utilisateurs.

Paper Bill, le nouveau service de PostFinance, permet aux entreprises d'externaliser l'impression et l'envoi des factures papier et d'optimiser le traitement des retours. Paper Bill est disponible à partir du format Yellowbill 2.0.

Papier, eBill ou e-facture: les entreprises peuvent produire tous types de factures et PostFinance se charge de l'envoi et de la gestion des retours. Le service complémentaire innovant



Mise à jour de version requise yb_Inv. 1.2 à 2.0

SIX procédera à une mise à jour en 2024, qui obligera à présenter les coordonnées des destinataires. Cela n'est pas possible dans la version Yellowbill 1.2 (sans rubrique «Bill»). Pour conserver à l'avenir le traitement des factures eBill, veuillez procéder à une mise à jour vers la version yb_Inv. 2.0 d'ici au 30 septembre 2024 au plus tard.

Développer l'interface technique maintenant

Souhaitez-vous développer l'interface technique pour Paper Bill, eBill ou les factures B2B via PostFinance en tant que partenaire logiciel? Proposez-vous déjà l'envoi ou la réception électronique de factures, ou souhaitez-vous étoffer votre offre? Nous vous conseillons et vous soutenons volontiers. Écrivez-nous à e-facture@postfinance.ch.

Établissements financiers + fabricants logiciels = ERP innovant

Cloud, automatisation, intelligence artificielle: l'évolution technologique dans les affaires est constante. Il est donc recommandé aux entreprises de choisir des solutions logicielles innovantes pour des processus plus efficaces. Voici trois exemples de l'intérêt d'une collaboration entre établissements financiers et partenaires logiciels.

La collaboration entre les éditeurs de logiciels et les établissements financiers présente un potentiel considérable en matière de gain d'efficacité et d'amélioration de l'expérience client, qui sont deux facteurs de fidélisation de la clientèle. À cet égard, le système ERP (Enterprise Resource Planning) – un logiciel permettant de planifier et de gérer les tâches à effectuer au sein de l'entreprise, le personnel, les ressources, le capital, le matériel et la technique – joue un rôle prépondérant. Les trois exemples ci-après illustrent l'importance de la coopération et l'avantage des effets de synergie.



Suite à la page 5 ▶

Exemple 1: intégration de fonctionnalités

Les entreprises doivent pouvoir traiter leurs transactions financières avec le logiciel en minimisant les failles, y c. la mise en œuvre de la norme ISO 20022 avec les spécificités suisses, et de la connexion au canal associé pour la clientèle commerciale comme EBICS ou MFTPF (sFTP). Un système à jour offre des avantages en termes d'efficacité, ainsi qu'une plus grande sécurité et transparence lors de transactions. Des fonctionnalités complémentaires dans l'ERP offrent une valeur ajoutée aux clients commerciaux communs, notamment l'intégration de la liste SFI, la E-Payment-Reconciliation avec Checkout Flex ou la solution tout numérique en matière de poursuites Tilbago.

Exemple 2: sécurité des données et conformité

La sécurité des données et la conformité sont des aspects importants pour les entreprises, notamment en comptabilité et finance. La collaboration avec un établissement financier permet aux fabricants de logiciels de respecter les règlements et normes de sécurité. L'attribution des validations de paiement et les services en tant qu'intermédiaire financier sont tout particulièrement à noter. Cette collaboration renforce la confiance des clients et minimise les risques juridiques.

Exemple 3: développement de fonctions spécifiques à chaque secteur

Les établissements financiers et les fournisseurs d'ERP ont une compréhension approfondie des besoins et exigences des diverses branches. En collaboration avec les développeurs de logiciels, un établissement financier peut développer des fonctions spécifiques à chaque secteur en s'adaptant au public, créant des solutions sur mesure, adaptées aux demandes des clients et servant idéalement l'ensemble de la branche. Les paiements instantanés (cf. contribution en page 1) ou l'identification en ligne, que PostFinance propose par Bankident PostFinance (cf. encadré en haut à droite), tirent p. ex. profit de telles co-opérations.

Ensemble pour nos clients

Les coopérations sont la clé des futurs succès. Normes, optimisation des canaux ou un besoin? N'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse **software-info@postfinance.ch** si vous identifiez une opportunité de développement de solutions innovantes pour notre clientèle.

Bankident PostFinance: identification en ligne pratique des contrats

Toute personne souhaitant souscrire en ligne une hypothèque, un abonnement de téléphonie mobile ou un leasing doit s'identifier. Avec Bankident, la clientèle PostFinance peut le faire aisément, à tout moment et partout grâce à l'accès e-finance. Bankident PostFinance simplifie les processus commerciaux, minimise la charge administrative, réduit les frais d'acquisition et améliore l'expérience client. L'authentification, la validation et la transmission des données client utilisent le protocole OpenID Connect (OIDC). OpenID Connect est la norme sûre et établie pour l'authentification, utilisée aussi pour le login sur divers réseaux sociaux (p.ex. Google, Facebook ou Microsoft). Le processus s'intègre facilement aux Customer Journeys existants d'applications web et mobile. Vous avez des questions sur Bankident PostFinance? Vous trouverez de plus amples informations sur: **postfinance.ch/bankident**

Nouvelles Implementation Guidelines QR-facture

SIX a publié de nouvelles Implementation Guidelines pour QR-facture en Suisse. Elles contiennent des ajustements et précisions sur la définition des champs de données, les jeux de caractères et l'impression des informations de facturation structurées (Swico String) visibles. Le chapitre «Informations pour la gestion des débiteurs (finaux) en cas de versements et de paiements dans les filiales de la Poste» et les «Règles de présentation pour l'utilisation de la QR-facture en ligne» ont également été ajoutés. Les nouvelles Implementation Guidelines QR-facture entreront en vigueur en novembre 2025.

Releases 2024

PostFinance effectue quatre mises à jour logicielles par an (RE = unité de release). Les systèmes centraux et environnants sont alors arrêtés et le logiciel est mis à jour.

Ces releases ont lieu le week-end. Il n'est donc pas possible de livrer, d'obtenir ou de traiter des données du vendredi soir au dimanche soir. Quatre dates sont prévues en 2024:

- RE 24A: 10/11 février 2024
- RE 24B: 11/12 mai 2024
- RE 24C: 17/18 août 2024
- RE 24D: 9/10 novembre 2024

Codes d'opérations interbancaires (BTC) pour paiements instantanés

La place financière suisse s'est accordée sur de nouveaux BTC pour paiements instantanés. Veuillez en tenir compte pour vos logiciels. Chez PostFinance, le texte de notification pour ces paiements commencera toujours par «CRÉDIT PAIEMENT INSTANTANÉ ...».

Important: d'ici au 18 août 2024, le BTC des inscriptions au crédit individuelles SIC sera adopté partout: PMNT RCDT ATXN

Nouveaux BTC pour paiements instantanés dès le 18 août 2024

Crédit IBAN SIC (paiement instantané)	PMNT RRCT ATXN
Crédit QR-IBAN via SIC (paiement instantané)	PMNT RRCT VCOM
Crédit SCOR (Creditor Reference) via SIC (paiement instantané)	PMNT RRCT VCOM

Nous sommes à votre écoute

L'équipe «Software Partners & Services» se tient à disposition pour toute question sur les produits et services liée aux logiciels ainsi que sur les interfaces électroniques.



Christoph Schenker
Responsable Produits
Software Partners & Services



Marco Schertenleib
Responsable Produits
Software Partners & Services

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail, à l'adresse software-info@postfinance.ch et nous nous mettrons en relation avec vous au plus vite.

Liens utiles pour les éditeurs et les distributeurs de logiciels

Harmonisation du trafic des paiements et place financière suisse	
postfinance.ch/sepa	Informations sur Single Euro Payments Area (SEPA)
www.iso-payments.ch	Recommandations sur l'échange de données entre l'établissement financier et le client
Informations sur les produits	
postfinance.ch/e-commerce	Description de la prestation e-payment et solutions de paiement
postfinance.ch/e-facture	Description de la prestation
postfinance.ch/fqr	Description de la prestation
postfinance.ch/giro-international	Description de la prestation Giro International
PDF Dispositions SFI	Dispositions particulières pour le trafic international des paiements
postfinance.ch/manuels	Téléchargement de manuels
Tests et vérifications	
https://testplattform.postfinance.ch	Plateforme pour les tests end-to-end des formats ISO 20022 (pain.001, pain.002, pain.008, camt.053, camt.054). Chargement et validation de QR-factures, générateur de codes QR et convertisseur camt.054/CSV QR-f. Les données de test sont automatiquement analysées et mises à disposition sous forme de rapport. Convient pour les éditeurs de logiciels et pour les clients (pas de connexion à e-finance requise).
https://postfinance.ch/test	Livraison de fichiers programmés OPAE/Debit Direct pour les tests avec téléchargement des fichiers de référence. Il est possible d'utiliser les éléments de login personnels pour e-finance.
postfinance.ch/browsercheck	Browsercheck
postfinance.ch/systemes-exploitation-et-navigateurs	Systèmes d'exploitation
Lien	Systèmes d'exploitation et navigateurs pour application mobile
Newsletter «Actualités de PostFinance pour les éditeurs et les distributeurs de logiciels»	
postfinance.ch/software-info	Archives des dernières publications et inscription électronique pour cette newsletter

Mentions légales

«Actualités de PostFinance pour les éditeurs et les distributeurs de logiciels», édition de décembre 2023.

PostFinance SA
Payment Solutions
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Si vous avez des questions, des souhaits ou des remarques, veuillez tout simplement nous envoyer un e-mail à software-info@postfinance.ch. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse postfinance.ch/software-info.